

## **Informations du Centre Hospitalier Jacques Cœur sur les nouvelles mesures mises en place par l'établissement pour le Covid-19**

### **Déprogrammation des interventions non-urgentes**

Conformément aux directives ministérielles, le Centre Hospitalier Jacques Cœur organise la déprogrammation des interventions chirurgicales et médicales non urgentes **sans mise en cause du pronostic vital**. A cette heure, ces consignes ne concernent ni les hôpitaux de jour, ni les consultations.

Chaque intervention déprogrammée est décidée en concertation avec les équipes médicales. L'objectif de cette mesure est d'anticiper l'évolution de la situation épidémiologique dans le département du Cher, en permettant de mobiliser au mieux les ressources médicales et matérielles de l'établissement.

### **Mise en place d'un circuit spécifique dédié au Covid-19 au service de réanimation**

Dans le cadre du Covid-19, le Centre Hospitalier Jacques Cœur a créé un nouveau circuit pour accueillir directement les patients le nécessitant au sein de son service de réanimation. Pour ce faire, l'établissement a créé un sas pour deux chambres de réanimation, permettant ainsi de les séparer du reste du service. Ce sas a pour vocation de protéger tous les patients et les professionnels du service. Un lavabo et un plan de travail ont également été installés pour les équipes, car c'est dans ce sas qu'elles utiliseront leur tenue spécifique pour les patients atteints ou suspectés d'être atteints du coronavirus.

Ces deux chambres sont équipées de lits électriques avec matelas anti-escarres, d'un kit de prélèvement et de tout le matériel nécessaire pour la prise en soin des patients. Les patients atteints ou suspectés d'être atteints du Covid-19, et nécessitant une prise en soin en réanimation, accéderont au service grâce à une entrée dédiée. Deux jours ont été nécessaires pour réaliser ce sas, créé spécifiquement afin d'anticiper la situation épidémiologique dans le département. Nous remercions les équipes impliquées dans la réalisation de circuit pour leur réactivité au service de la population du territoire.

De manière générale, selon l'évolution de la situation épidémiologique dans le département, l'établissement se tient prêt à adapter son organisation.

## **Les visites à l'EHPAD et l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) de Taillegrain sont interdites**

Afin de protéger nos aînés, le Centre Hospitalier Jacques Cœur suit les recommandations gouvernementales et suspend toutes les visites au sein de l'EHPAD et de l'USLD de Taillegrain. Cette restriction ne s'applique pas pour les résidents en fin de vie. Les équipes soignantes sont pleinement mobilisées afin de limiter l'impact de ces mesures sur la qualité de vie des résidents. Les correspondances par courrier et téléphone sont encouragées lorsque cela est possible.

Les patients en Soins de Suite et de Réadaptation Gériatriques de Taillegrain peuvent quant à eux recevoir des visites, en respectant cependant les consignes nationales appliquées à tous les services. En effet, afin de protéger les patients et les professionnels, l'accès des visiteurs extérieurs aux services de soins est désormais strictement limité selon les consignes nationales ci-après :

- Interdiction des visites pour les mineurs,
- Interdiction des visites pour les personnes symptomatiques (rhume, céphalées, frisson, syndrome grippal, ...),
- Interdiction des visites pour les personnes ayant une infection respiratoire en cours, même d'allure banale,
- Pas plus d'une personne par visite.

Pour la maternité, la pédiatrie et la néonatalogie, les parents ou les représentants légaux de l'enfant sont les seules personnes autorisées pour les visites. Pour le service des urgences, un patient n'est autorisé à être accompagné que d'une seule personne.

### **La population ne doit appeler le 15 qu'en cas de symptôme médical**

**Nous demandons à la population de n'appeler le Centre 15 qu'en cas de symptôme médical, et ce afin de ne pas saturer le centre d'appels et ne pas perturber la continuité des soins. Respecter cette consigne est indispensable pour que l'établissement puisse continuer à assurer rapidement la prise en charge des urgences médicales.**

Afin d'éviter toute propagation du Covid-19, il est indispensable de continuer à suivre scrupuleusement les recommandations suivantes :

- Pour tout symptôme médical, ne vous déplacez pas directement aux urgences. Appelez toujours en premier le 15 qui vous indiquera les démarches à effectuer.
- Lavez-vous régulièrement les mains ou utilisez une solution hydroalcoolique,
- Toussez ou éternuez dans votre coude,
- Utilisez un mouchoir à usage unique puis jetez-le,
- Evitez tout contact proche (serrage de main, embrassades),
- Si vous êtes malade, restez chez vous et portez un masque chirurgical.

**Pour toute question sur le coronavirus, appelez le numéro gratuit mis en place par le gouvernement : 0 800 130 000 (ouvert 7j/7, 24h/24).**